



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/01/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

11/01/2024

Date d'affichage

12/01/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..I..I....

et publication du :

22/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, M. METZ Christophe, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERTOLUTTI Didier, Mme ENGRAND Emeline, Mme GUENET Monique, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PAILLIOT Sandrine

2024-007 : CRÉATION D'UNE ROUTE FORESTIÈRE ET D'UN DÉPÔT EN FORÊT COMMUNALE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour la création d'une route forestière et d'un dépôt en forêt communale.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie pour l'ouverture des enveloppes et pour l'analyse de l'ensemble des dossiers reçus et a retenu l'entreprise suivante :

- L'Entreprise TISSERONT TP EUROVIA - pour un montant de 89 875,90 €uros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- reconnaît le bien fondé de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et décide d'attribuer la réalisation des travaux comme suit :

- L'Entreprise TISSERONT TP EUROVIA - pour un montant de 89 875,90 €uros HT.

Mairie de Fromelennes

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr

- autorise Monsieur le Maire ainsi que les adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

